



Loyers impayés partis sans état des lieux

Par **tisotte13**, le **14/04/2011 à 12:13**

Bonjour,
Voilà, mes parents ont acheté sur plan un appartement dans une résidence neuve. Ils l'ont mis en location, et ont trouvé preneur auprès d'un couple. Les locataires ont donné leur préavis le 15 février dernier car l'appartement a des infiltrations d'eau dans une des pièces. Mes parents sont en train de batailler avec le promoteur afin de trouver d'où vient ces infiltrations et pour que la personne concernée vienne réparer les dommages.
Les locataires n'ont pas payé le loyer de mars et se sont envolés dans la nature en laissant les clés au voisin.
Ma question est la suivante :
Mes parents peuvent-ils garder la caution pour pallier aux loyers impayés (soit 2 mois et demi puisque le préavis était de 3 mois)
Y'a-t-il des chances qu'ils puissent récupérer les 2 mois et demi de loyers auprès des locataires ?
comment faire ?
L'assurance du promoteur peut-elle prendre en charge cela ?
Merci d'avance de vos réponses.

Par **mimi493**, le **14/04/2011 à 12:37**

[citation] Mes parents peuvent-ils garder la caution pour pallier aux loyers impayés (soit 2 mois et demi puisque le préavis était de 3 mois) [/citation] oui